

STUDIO DIFFÉREMMENT

Les textes et les illustrations
de cette rubrique historique
sont protégés par l'article L-111-1
du code de la propriété intellectuelle,
pour toute utilisation nous contacter.

© Studio Différemment



Toulouse au temps des collèges et des premiers étudiants

UNIVERSITÉS Des communautés universitaires autogérées pour apprendre et pratiquer le droit. Depuis le XIII^e siècle et la création de son université, Toulouse était une grande ville étudiante, ce qui n'allait pas sans désordres et heurts avec les institutions et la population. Les collèges fondés entre XIV^e et XV^e siècles permirent d'apaiser les tensions de façon originale.

Les étudiants toulousains prenaient leurs cours, rue des Études **1**. Les collèges étaient regroupés dans le même quartier, entre le Capitole **2** et Saint-Sernin **3**. Un quartier qui avait déjà été choisi par les deux principaux ordres mendiants, franciscains et dominicains (très impliqués dans le début de l'université toulousaine) pour y installer leurs deux grands monastères en ville : Cordeliers **4** et Jacobins **5**. Paradoxalement, les collèges étaient bien loin des deux protecteurs de l'université toulousaine : l'archevêque (installé dans l'enclos Saint-Etienne **6**) et le roi (dont l'administration siégeait dans l'ancienne forteresse des comtes, le Château Narbonnais, futur Parlement et actuel Palais de Justice).

Le dimanche de Pâques 1331, sur le soir, un grave incident opposa les étudiants à la municipalité de Toulouse. Le Capitoul François de Gaure, qui faisait une ronde avec un soldat du guet dans les environs du pré Montardy **6**, tombe sur une « *troupe d'écoliers de l'université de la ville* » qui « *causait beaucoup de tumulte* ». L'affaire finit en bataille rangée car les étudiants sont de bonne famille et armés : le soldat du guet est frappé à la tête et un certain Berenger de Penne, « *s'étant attaché au Capitoul, lui coupa le nez et la mâchoire inférieure* ». Gaure tombe à terre et les étudiants s'enfuient.

AVERTIS, les autres Capitouls, avec 200 hommes d'armes, se mettent aussitôt en quête des coupables qu'ils arrêtent dans leur maison et emprisonnent au Capitole **2**. Les Capitouls, pressés par les Toulousains qui se sont rassemblés devant la maison de ville et malgré les avertissements de l'archevêque (les étudiants sont sous sa juridiction), gardent Berenger qu'ils soumettent « *à rude question* » et, « *lui ayant fait avouer tout ce qu'ils voulurent par la force des tourments* », le condamnent à « *être traîné dans la ville à la queue d'un cheval* », « *avoir le poing coupé devant la maison de François de Gaure* », « *être traîné ensuite sur une claie aux fourches patibulaires du château Narbonnais* », et « *y avoir la tête tranchée* ». Jugement exécuté le mercredi.

Or les Capitouls ont outrepassé leurs droits : ils n'ont aucun pouvoir de sanction sur les étudiants toulousains qui sont sous la protection de l'archevêque et du roi. L'archevêque les en a avertis, le pape lui-même leur écrit un an plus tard depuis Avignon pour qu'ils réparent « *incessamment cette faute* ». Et en juillet 1335, les familles des étudiants obtiennent du Parlement de Paris une sanction particulièrement sévère : puisque les Capitouls ont « *violé la sauvegarde spéciale que le roi avait accordée aux écoliers de l'université de Toulouse* » et que « *tous les habitants* » ont « *contribué au jugement* » ou l'ont « *approuvé* », la ville est privée de ses institutions consulaires et tous ses biens sont confisqués par le roi...

DEUX CONSEILLERS DU ROI et un professeur de droit, Etienne Aubert (le futur pape Innocent VI) arrivent en septembre et lisent la dure sentence dans un Capitole « *tout tendu de noir* ». Les Capitouls doivent aller s'humilier devant « *trois mille écoliers* » et leurs professeurs avant de se rendre au Château Narbonnais où le squelette de Berenger est décroché pour être enterré en grande pompe au cimetière de la Daurade. Les Capitouls sont destitués et tout pouvoir appartient désormais au roi... qui, en perpétuel manque d'argent,



Ci-dessous les collèges, tels qu'ils peuvent être situés dans la Toulouse de la fin du XV^e siècle, par ordre d'importance.

Les quatre grands collèges :
Saint-Martial 7
Sainte-Catherine 8
Périgord 9 et
Foix 10.

Les collèges de moyenne importance :
Maguelone 11
Mirepoix 12
Saint-Girons 13
L'Esquille 14
Saint-Raymond 15
et Narbonne 16.

Les petits collèges :
Verdale 17
Montlaurun 18
et Moissac (l'un des "collèges ecclésiastiques" fondés par les ordres religieux) 19.

accepte que les Toulousains retrouvent leurs Capitouls et leur autonomie en échange de l'énorme somme de 50 000 livres tournois qui est aussitôt réglée...

CETTE GRAVE AFFAIRE résume bien toutes les données du problème qui sera finalement résolu par la création des collèges. Premier problème : il y a à Toulouse depuis le XIII^e siècle et la création de son université une importante population d'étudiants - on l'estime à environ un Toulousain sur dix - qui est à la fois jeune et « étrangère », c'est à dire originaire d'autres villes et terroirs. Deuxième problème : cette population déjà naturellement turbulente, car jeune et non soumise à une autorité parentale ou familiale directe, est privilégiée puisqu'elle est sous la protection de l'Église et du roi. D'où un sentiment d'impunité,

particulièrement visible ici quand les meneurs sont de bonne famille, et qui a dû exacerber les relations avec la population locale.

L'INTERVENTION DU PAPE est aussi significative. Grâce à l'installation de la papauté en Avignon, le XIV^e siècle est l'âge d'or du clergé occitan : de 1305 à 1378, tous les papes sont issus du Midi de la France et favorisent les clercs qui parlent leur langue d'Oc. Particulièrement conscient du problème toulousain puisqu'il y a été lui-même étudiant, professeur et même juge et qu'il a été en plus directement confronté à cette terrible affaire Berenger,

le Limousin Innocent VI va ainsi jouer un rôle moteur dans la création des collèges toulousains : puisque l'Église est responsable des étudiants, elle doit aussi mettre tout en œuvre pour apaiser leurs relations avec la ville et leur fournir les conditions pour étudier sereinement loin des tentations de la rue. Le but ultime étant de fournir de bons juristes à la curie avignonnaise. Nos prélats avignonnais ont alors l'idée d'appliquer à Toulouse le modèle qui a si bien réussi à Paris : un riche donateur ou légataire ►



Les collèges sont fondés en application du traité de Meaux-Paris (1229) qui institue l'université. L'un des tout premiers est installé dans l'hôpital Saint-Raymond, en 1233. En voici une restitution au XVI^e siècle avant la destruction de la chapelle Saint-Raymond ²⁰ de l'escalier ²¹ et de l'aile orientale ²² en 1852-1853.

Bâti tout contre la basilique Saint-Sernin ²³, il dépendait de celle-ci et, à la différence de presque tous les autres collèges toulousains, ne reposait pas sur le principe de la fondation.

Les disputes étaient fréquentes (ici, un duel improvisé) ²⁴ entre jeunes gens très pointilleux sur les questions de préséance ou d'origine.

► institue une fondation, basée sur les revenus de quelques-uns de ses biens, qui distribue des bourses à un certain nombre d'étudiants, souvent issus de sa région. À charge pour eux de résider dans un collège et d'en respecter les règles.

SPÉCIFICITÉ TOULOUSAINE, presque tous les collèges vont être ici fondés par des « Avignonnais », des prélats de la curie ou leurs proches. Innocent VI fonde le collège Saint-Martial en 1359, son neveu Audouin Aubert fonde le collège de Maguelone, son autre neveu Pierre de Monteruc le collège Sainte-Catherine (ou de Pampe-lune) après avoir assuré l'installation du collège de Périgord (sur un legs de l'un des cardinaux qui ont le plus fait pour élire Innocent VI).

AUTRE SPÉCIFICITÉ toulousaine, presque tous les collèges fonctionneront selon un modèle somme toute assez « démocratique » : chaque année, les « collégiats », c'est-à-dire l'ensemble des boursiers du collège, étudiants et chapelains (prêtres chargés du suivi religieux des étudiants), se réunissent dans la chapelle et élisent parmi eux un « prieur » qui dirigera le collège pendant un an. Rude tâche car le collège est une sorte de PME avec ses ressources (les droits, loyers et rentes légués par le fondateur, que le prieur doit souvent aller exiger lui-même auprès de curés ou paysans récalcitrants) et ses dépenses, les bourses versées aux collégiats plus tout l'ordinaire du collège : achats de nourriture et de vin, salaires des quelques cuisiniers et domestiques (la cuisine est souvent confiée à une « mère », veuve qui est la seule femme officiellement autorisée dans la maison). Malgré les importantes exemptions d'impôts, la gestion est au plus juste et il n'est pas rare que le prieur sortant doive payer de ses deniers le solde négatif révélé par l'examen extrêmement strict de clôture des comptes.

La charge, très formatrice pour ces futurs administrateurs, est donc un peu redoutée et il arrive qu'on élise un prieur contre son gré, parfois même qu'on l'élise pour qu'il refuse et soit alors forcé de quitter le collège où il s'est un peu incrusté... Car la vie de collègue est apparemment douce et festive et certains sont tentés de prolonger quelque peu des études déjà assez longues (jusqu'à 16 ans en droit civil). Si l'assiduité aux cours est exigée, elle semble de fait peu contrôlée, les punitions sont légères et fréquemment évitées par des étudiants qui ne manquent pas de protecteurs haut placés.

L'IDÉAL DES FONDATEURS d'assurer un recrutement parmi toutes les classes sociales s'est en effet un peu dévoyé. Les crises, pestes et disettes de la guerre de Cent Ans ont asséché les ressources et les boursiers

devront bientôt payer un droit d'entrée pour alimenter la trésorerie du collège. Privilégiés, bien soignés et nourris, bientôt assurés de bonnes places au Parlement de Toulouse créé par le roi au milieu du XV^e siècle (ce qui résoudra la crise des débouchés causée par le retour des papes à Rome), les étudiants des collèges toulousains avaient peut-être la vie un peu trop facile... Un détracteur du collège de Pampe-lune pouvait ainsi noter en marge d'un procès : « *De dicto collegio processerunt plures scientifici et plures ignorantes* » (du dit collège sont sortis de nombreux savants et de nombreux ignorants)...

À lire : « *Histoire des collèges de Cahors et Toulouse* », Patrice Foissac, La Louve 2010.





Comme la plupart des collèges toulousains, le collège Saint-Raymond était organisé autour d'une cour 26 bordée au nord-ouest par le "tinel" 24 où les étudiants

se réunissaient et prenaient leurs repas. À l'étage une longue galerie 27 desservait six chambres pour les étudiants 23 (dont la plus belle, celle du prieur élu chaque année). À l'est la chapelle 20 couverte d'une voûte sur croisée d'ogives 29. Sans

doute également, une cuisine 30 un corps de garde 31 et dans les bâtiments sud-est, peut-être une bibliothèque 32 un cellier 33 un chai 34. Derrière le collège, la basilique Saint-Sernin 25 et le cimetière devant la porte Miègeville 35.

STUDIO IFFÈREMMENT

Texte : Jean de Saint Blanquat
Illustrations : Jean-François Binet,
Jean-François Péneau.
Merci à Quitterie Gazes pour
son aide précieuse.